



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Saône-et-Loire



## **Conférence de presse :**

La préparation de la rentrée 2018 en Saône-et-Loire

Vendredi 9 février 2018

**Fabien Ben**

Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

## **Les conditions de la rentrée 2018 dans le premier degré en Saône-et-Loire**

La rentrée 2018 confortera de manière manifeste la priorité donnée à l'école et aux apprentissages fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui. Les mesures résolument engagées en 2017, notamment le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire (REP), l'adaptation des rythmes scolaires, le renforcement de la formation des maîtres, le programme « devoirs faits » seront reconduites.

La politique éducative, appuyée sur un projet académique « vers une académie apprenante », nouveau sur le fond comme sur la forme, est tournée principalement sur l'acquisition solide des compétences de base dès les premiers cycles de l'école primaire et en particulier en éducation prioritaire. Les écoles en REP sont ainsi le creuset d'expérimentations fortes pour améliorer les organisations pédagogiques et offrir aux enseignants des formations didactiques et pédagogiques ciblées sur la maîtrise de la langue, les mathématiques et la construction du respect citoyen.

**Dans le premier degré**, une attention particulière est portée pour soutenir la ruralité alors que les dispositifs spécifiques (plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans) sont confortés. La brigade de remplacement est à nouveau renforcée afin de satisfaire à la priorité ministérielle donnée à la formation des maîtres. Dans la continuité du travail mené dans les collèges cette année, le dispositif « devoirs faits » sera mis en œuvre afin d'aider les élèves dans leur travail personnel.

La répartition des emplois tient compte de ces enjeux qualitatifs et s'inscrit dans une équité de traitement, tout en prenant appui sur une analyse fine de chaque situation. L'allocation des moyens aux académies prend en compte l'évolution de la démographie scolaire et le dédoublement des classes de CP.

Cela signifie que malgré une prévision à nouveau à la baisse avec 1850 élèves de moins, la dotation académique reste la même. Une répartition entre départements a cependant eu lieu. Ainsi le département de Saône-et-Loire qui devrait perdre 595 élèves devra rendre 6 emplois.

Pour mémoire, en 3 ans le département pourrait avoir perdu 1598 élèves et avoir bénéficié de 7 emplois (+11 en 2016, +2 en 2017, -6 en 2018). Le taux d'encadrement pour un P/E estimé à la rentrée 2017 à 5,79 passe à 5,86 pour la rentrée prochaine.

Pour autant, cette réalité ne doit pas porter de coups d'arrêt à la politique éducative engagée: le soutien à la ruralité et l'allocation proportionnelle des moyens aux besoins sociaux et environnementaux constituent toujours le cadre de référence appliqué à la préparation de la rentrée 2018. Ainsi, cette année, allons-nous accompagner encore les démarches de rapprochement entre communes et écoles pour une meilleure rationalisation de notre réseau scolaire afin de garantir une plus grande équité entre les élèves. L'objectif est de favoriser les conditions de réussite éducative pour tous et ainsi offrir le meilleur service d'éducation à chaque élève.

La démarche repose sur une perspective pluriannuelle concertée et réfléchie dont les buts sont une plus grande ouverture culturelle de l'école et des élèves, une organisation pédagogique plus dynamique, une meilleure adaptation au collège, un renforcement de la socialisation, un projet d'orientation plus ambitieux ou encore une mise en commun de moyens financiers et humains.

La prise en compte des besoins des élèves liés à l'environnement social et économique constitue un autre aspect essentiel de cette préparation. L'effort en faveur de l'éducation prioritaire ou de la ruralité continue à se traduire concrètement par des attributions ou des maintiens d'emplois permettant des taux d'encadrement plus forts que dans le reste du département.

Par ailleurs, le redéploiement qualitatif de près de 29 emplois à cette rentrée va permettre de soutenir de manière significative les dispositifs spécifiques du premier degré, l'ASH, la formation des maîtres, le

remplacement et le pilotage du département. Tous ces axes se retrouveront au cœur de la politique poursuivie à la rentrée 2018.

La méthodologie utilisée s'appuie sur les données fournies par les directeurs d'écoles (constat réalisé via base élèves et prévisions des effectifs) mises en perspective et complétées, le cas échéant, par les inspecteurs de l'éducation nationale après concertation avec les élus, puis sur l'étude à l'échelon départemental, en relation avec l'ensemble des partenaires de l'école. Chaque école fait donc l'objet d'une analyse.

La procédure de préparation de rentrée se poursuit désormais par un suivi continu de la situation des écoles pour d'éventuels ajustements en juin et septembre 2018, en veillant notamment à éviter des retraits effectués dans les jours de rentrée. C'est grâce à ce dialogue soutenu et confiant que les contours d'une rentrée sereine se définiront progressivement, pour le plus grand bénéfice du service public d'éducation et des élèves de Saône-et-Loire.

## LES ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS

LES ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS				
Communes et écoles				
Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
Elém	Autun Victor Hugo (EP)	pour le dédoublement de CP		2
RPI	Bantanges/ Rancy (RPI 4)	création dispositif SEM3 à <b>confirmer</b>	1	
Elem	Chalon-sur-Saône Anne Frank			1
Elem	Chalon-sur-Saône Maurice Cortot	pour dédoublement de CP (entre en EP)		1
Elem	Coublanc		1	
Mat	Le Creusot Le Tennis (EP)		1	
Elem	Digoin Lafleur Bartoli	pour dédoublement de CP		1
Elem	Digoin Pierre et Marie Curie	pour dédoublement de CP		1
Elem	Ecuisses « Les 7 Ecluses »			1
Mat	Mâcon Bioux		1	
Elem	Mâcon Jules Ferry (EP)	pour dédoublement des CE1		1
Elem	Mâcon Arc-en-Ciel			1
Prim	Mâcon Marcel Pagnol			1
Prim	Mâcon Les Perrières			1
Mat	Pierre -de-Bresse		1	
Prim	Torcy Champ Batard primaire (EP)	pour dédoublement de CP		1
Prim	Torcy Champ Cordet primaire (EP)	pour dédoublement de CP		1
		<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
Attributions d'emplois à suivre				
en maternelle				
RPI	Bourgvilain / Saint-Point (RPI 53)	création dispositif SEM3	1	
Mat	Mâcon Grand Four maternelle		1	
Mat	Montcenis		1	
en élémentaire				
Prim	Fragnes-La Loyère Mireille et Gaston Mallet			1
RPI	Lessard-le-National / Virey-le-Grand (RPI 102)			1
		<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

ULIS à suivre			
Le Roche Vineuse à confirmer	ULIS	1,00	
Circonscription Louhans commune à préciser	ULIS	1,00	
	<b>Total</b>	<b>2,00</b>	
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES			
Mâcon	rattaché à l'IEN maternelle-adaptation	1	
Mâcon IEN adjoint	pour les apprentissages fondamentaux	1	
Mâcon IEN adjoint	Chargé de mission politique de la ville	0,5	
	<b>Total</b>	<b>2,5</b>	
Les dispositifs de « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » (SEM3)			
<b>Créations</b>			
RPI	Bantanges/ Rancy (RPI 4)	<b>à confirmer</b>	
RPI	Saint-Point / Bourgvilain (RPI 53)	<b>à confirmer</b>	
<b>Transformations</b>			
	Ciry-le-Noble Jean Macé	<b>à confirmer</b>	
RPI	Monpont-en-Bresse / La-Chapelle-Naude	<b>à confirmer</b>	
Les brigades de remplacements à suivre			
Circonscription Autun		1,00	
Circonscription Chalon I		1,00	
Circonscription Chalon II		1,00	
Circonscription Charolles		1,00	
Circonscription Le Creusot		1,00	
Circonscription Louhans		1,00	
Circonscription Mâcon nord		1,00	
Circonscription Mâcon sud		1,00	
Circonscription Montceau les Mines		1,00	
Circonscription Tournus		1,00	
	<b>Total</b>	<b>10,00</b>	

UPE2A				
	Circonscription Louhans		0,50	
	Circonscription Mâcon sud		1,00	
	Circonscription Tournus		0,50	
		<b>Total</b>	<b>2,00</b>	
Enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN)				
ERUN		circonscription ASH et adaptation	1,00	
		<b>Total</b>	<b>1,00</b>	
Les écoles ayant des CP dédoublés				
Elem	Autun Victor Hugo	1 transformation et 2 attributions profilées		
Elem	Chalon-sur-Saône Liberté Egalité Fraternité	1 transformation		
Elem	Chalon-sur-Saône Maurice Cortot	2 transformations et 1 attribution profilée		
Elem	Le Creusot La Pépinière	2 transformations		
Elem	Digoin Lafleur Bartoli	1 transformation et 1 attribution profilée		
Elem	Digoin Le Launay	2 transformations		
Elem	Digoin Pierre et Marie Curie	1 transformation et 1 attribution profilée		
Elem	Mâcon Jules Ferry	3 transformations et 1 attribution profilée		
Elem	Montceau les Mines Jacques Prévert	2 transformations		
Prim	Torcy Champ Batard	1 transformation et 1 attribution profilée		
Prim	Torcy Champ Cordet	1 transformation et 1 attribution profilée		

**LES RETRAITS D'EMPLOIS**

<b>Nature</b>	<b>Communes - écoles</b>	<b>Observations</b>	<b>Mat</b>	<b>Élém</b>
Mat	Autun Victor Hugo (EP)		1	
Mat	Autun Les Hauts Quartiers		1	
RPI	Ameugny/Bonnay / Chissey-les-Mâcon / Cortevaix (RPI 101)			1
Prim	Bey			1
RPI	Bourg-le-Comte / Chamilly (RPI 103)			2
RPI	Buffières /Sivignon (RPI 10)			1
Elem	Le Breuil Des Prés Calards			1
RPI	Bruailles / Sainte-Croix (RPI 61)			1
Prim	Bussières			1
Prim	Chalon-sur-Saône Rives de Saône			1
Elem	Chagny Etienne Jules Marey			1
Prim	La Chapelle de Guinchay Nelson Mandela		1	
RPI	Charrency / Denney /Saint-Gilles (RPI 52)			1
Elem	La Clayette Lamartine			1
Elem	Le Creusot Sud Michelet			1
Prim	Le Creusot Pierre Curie		1	
Prim	Cronat		1	
RPI	Damerey / Saint-Maurice-en-Rivière (RPI50)			1
Mat	Digoin ville		1	
RPI	Ecuisses / Saint-Julien-sur-Dheune (RPI 63)			2
Mat	Epervans		1	
Elem	Fontaines			1
Prim	L'Hôpital-Le-Mercier			1
RPI	Huilly-sur-Seille /Loisy (RPI 19)			1
Prim	Jambles			1
RPI	Mary / Mont-Saint-Vincent (RPI 33)			1

LES RETRAITS D'EMPLOIS				
Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
Mat	Montceau-les-Mines ville		1	
Elem	La Motte-Saint-Jean Le Château			1
Prim	Prissé		1	
Prim	Remigny			1
Elem	Romanèche-Thorins Bernard Pivot			1
Prim	Saint-Agnan			1
Prim	Saint-Micaud			1
Prim	Saint-Pierre-de-Vareennes			1
Prim	Saint-Vincent-Bragny			1
Elem	Sennecey-le-Grand			1
RPI	La Vineuse sur Frégande / Saint-André-le-Désert (RPI 62)			1
		<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
<b>Retraits emplois maternelles à suivre</b>				
RPI	Beaurepaire-en-Bresse / Saillenard (RPI 38)		1	
Mat	Chagny Les Rouges Moulins		1	
Mat	Fontaines		1	
Mat	Gueugnon Beaulon		1	
Mat	Gueugnon Les Gachères		1	
RPI	Jouvençon / La Genète / Brienne (RPI 11)		1	
Mat	Louhans Henri Varlot		1	
Mat	Ouroux-sur-Saône		1	
Mat	Perrecy-les-Forges		1	
Mat	Saint-Rémy Lucie Aubrac		1	
Mat	Sennecey-le-Grand		1	
RPI	Sologny / Milly Lamartine (RPI 47)		1	
		<b>Total</b>	<b>12</b>	



**Retraits emplois élémentaires à suivre**

Elem	Allerey-sur-Saône Frédéric Leblanc			1
RPI	Azé / Saint-Gengoux-de-Scissé (RPI 17)			1
RPI	Bellevesvre / Mouthier-en-Bresse / Torpes (RPI 34)			1
Prim	Chaudenay			1
Prim	Clessé			1
Prim	Demigny			1
Elem	Gueugnon Rosa Parks			1
Prim	Joncy Les Arcades			1
Elem	Louhans Vial Vincent			1
RPI	Marizy-Le Rousset			1
Mat	Mervans			1
RPI	Montagny-les-Buxy / Jully-les-Buxy / Saint-Vallerin (RPI 55)			1
Prim	Pierreclos			1
Prim	Saint-Etienne-en-Bresse Bernard Gaspard			1
Prim	Saint-Loup-de-Varennes Nicephore Niepce			1
Prim	Saint-Maurice-les-Chatauneuf			1
Prim	Saint-Romain-sous-Gourdon			1
Prim	Saint-Yan			1
Elem	Somay			1
Prim	Vitry-en-Charollais			1
		<b>Total</b>		<b>20</b>

## ***Les conditions de la rentrée 2018 dans le second degré en Saône-et-Loire***

**Dans le second degré**, les dispositions retenues par les différents décrets d'application du nouveau collège, en particulier celui du 16 juin 2017, visent à améliorer significativement l'équité et la performance du système éducatif.

En accentuant la marge d'autonomie des établissements, c'est la capacité de réponse aux besoins identifiés et la responsabilisation des acteurs locaux qui sont recherchées sans pour autant atteindre aux fondements de la réforme: les pratiques interdisciplinaires, la mise en projet des élèves tout autant que l'intelligence collective des équipes restent à promouvoir alors que l'accompagnement des élèves, la qualité et la fluidité de leur parcours et, partant, leur ambition et leur qualification sont toujours aussi prégnants.

La mobilisation de ces leviers, déployés dans l'ensemble des collèges de Saône-et-Loire, est rendue possible par une allocation de moyens qui respecte les principes appliqués depuis la rentrée 2015. En termes d'offre éducative et scolaire, il convient aussi de noter le maintien de toutes les sections bilingues en classes de sixième dans les collèges et d'un maximum d'enseignements complémentaires de langues et cultures de l'antiquité.

Dans un contexte démographique global de baisse d'effectifs, il est attendu 489 élèves de moins en lycées et collèges, induisant un retrait de 71 ETP à la rentrée 2018 dans l'académie de Dijon. Ces éléments se déclinent dans le département de la Saône-et-Loire qui, avec 21 149 collégiens attendus, perd 116 élèves par rapport à 2017 et l'équivalent de 16,9 ETP.

Pour réaliser l'allocation proportionnelle des moyens, il est fait recours à une analyse des conditions d'exercice (démographie, contraintes particulières, environnement socio-économique). Sept collèges sont têtes de réseau d'éducation prioritaire et bénéficient d'une attention particulière. Pour chaque établissement, les besoins structurels ainsi que les données spécifiques du collège ont été pris en compte, permettant ainsi l'exercice de l'autonomie pédagogique des établissements.

La proposition de répartition qui a été présentée aujourd'hui en CDEN constitue la première étape du processus d'allocation des moyens pour la rentrée 2018. Le dialogue entre les services de la DSDEN et les établissements se poursuit dans les mois qui viennent pour aboutir à d'éventuels ajustements au vu des effectifs prévus au mois de juin 2018.

En tout état de cause, avec une moyenne départementale de 25,39 élèves par division, on peut considérer que les conditions d'enseignement proposées dans les collèges de Saône-et-Loire favoriseront sans nul doute la réussite des élèves et leur permettront d'élever leur niveau de compétences et leurs ambitions scolaires.

## 1 – Evolution des emplois

Au plan national, le projet de loi de finances 2018 prévoit, pour le programme 141, la création de 2098 ETP d'enseignants du second degré afin de mettre en œuvre les priorités éducatives suivantes :

- permettre à chaque élève de développer l'ensemble de ses potentialités et d'acquérir les pré-requis nécessaires à la réussite de ses études et de son insertion professionnelle,
- donner davantage de souplesse aux équipes pédagogiques pour s'adapter aux besoins des élèves et porter le développement d'identités pédagogiques spécifiques pour leurs établissements,
- lutter contre les inégalités scolaires.

A la rentrée 2018, l'académie de Dijon se voit retirer 71 emplois compte tenu de sa démographie et de sa situation au regard des autres académies.

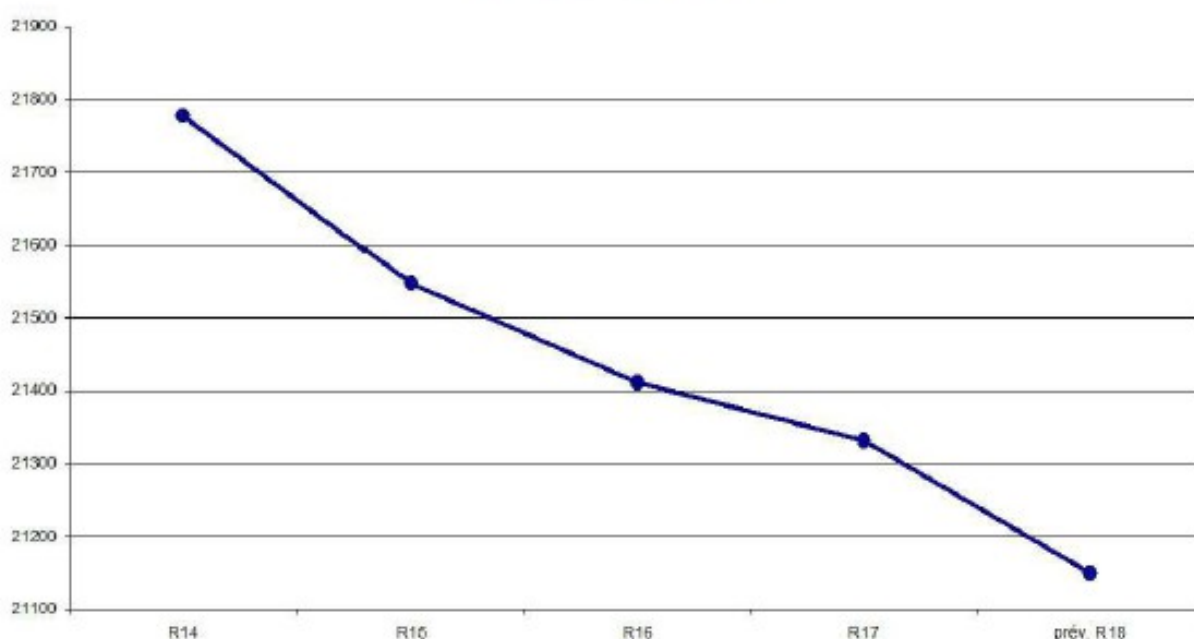
## 2 – Evolution des effectifs

Prévisions rentrée 2018<sup>1</sup>

Collège	Constat effectifs R2017	Prévisions effectifs R2018	Evolution
Saône-et-Loire	21318	21150	-168
Académie	61630	61461	-169

*Effectifs prévisionnels et constatés en collège y compris ULIS (hors SEGPA, 3<sup>ème</sup> pré-pro et DIMA)*

Evolution des effectifs globaux dans les collèges de Saône et Loire (hors SEGPA) de la rentrée 2014 à la rentrée 2018



### Écarts prévisions – constat rentrée 2017 (avec ULIS)

Collège	Prévisions effectifs R2017	Constat effectifs R2017	Ecart
Saône-et-Loire	21253	21318	65
Académie	61261	61630	369

*Effectifs prévisionnels et constatés en collège y compris ULIS (hors SEGPA, 3<sup>ème</sup> pré-pro et DIMA)*

### 3 – Dotation 2018-2019

Dans la continuité des opérations menées les années précédentes, la démarche de globalisation des moyens mise en place dans le cadre de la rénovation des politiques publiques et de la gestion par objectifs a été poursuivie pour l'année scolaire 2018-2019.

#### 3.1 – Evolution de la dotation départementale

Dotation initiale base périmètre dotation initiale année précédente

Collège	Prévisions d'effectifs R.2018	H/E	Prévision dotation R18 DHG + IMP	Dont HP	Dont HSA	Dont IMP	Rappel prévision dotation R 2017
Saône-et-Loire	21150	1,256	26573,2	24243,49	1985,22	344,5	26873
Académie	61461	1,278	78568,15	71688,32	5945,84	934	78804,60

Collège	Constat année scolaire 2016/2017		Constat année scolaire 2017/2018		Prévisionnel année scolaire 2018/2019	
	HP	HSA	HP	HSA + IMP	HP	HSA+IMP
Saône-et-Loire	91,23 %	8,77 %	91,41 %	8,59 %	91,23 %	8,77 %
Académie	91,23 %	8,77 %	91,42 %	8,58 %	91,24 %	8,76 %

#### 3.2 – Dotation départementale des SEGPA rentrée 2018

Collège	DHG HP
Saône-et-Loire	1613
Académie	NC

## Glossaire

**CDEN** : conseil départemental de l'Education Nationale

**CTSD** : comité technique spécial départemental

**Enseignant référent** : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

**ESPE** : école supérieure du professorat et de l'éducation

**ETP** : équivalent temps plein

**IEN** : inspecteur de l'éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**ITEP** : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

**P/E** : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

**PEDT** : Projet EDucatif Territorial

**Plus de maîtres que de classes** : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

**RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

**REP** : réseau d'éducation prioritaire

**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

**SAPAD** : services d'assistance pédagogique à domicile

**Scolarisation des moins de trois ans** : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

**UPE2A** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants